FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

LE RÉSEAU RÉGIONAL MONTAGNE

Pilote du réseau



Eric Feraille
eric.feraille@unige.ch

Les membres du réseau :

- les Fédérations départementales de montagne (Alpes-Jura-Massif Central),
- les associations fédérées (Vivre et agir en Maurienne, Vivre en Tarentaise, Giffre en transition, etc.),
- les associations membres spécialisées (Mountain Wilderness, etc.),
- les associations amies (FFCAM, etc.),
- de présidents départementaux (FNE 05, FNE 38, FNE 73 ET fne 74),
- le réseau national et son représentant au Comité de Massif des Pyrénées,
- des membres individuels.

Objectifs du réseau :

1 – Consolider le réseau d'informateurs avec un maillage territorial exhaustif de correspondants actifs.
2 – Obtenir une protection forte des glaciers et de leur zone de recul, conformément à la loi Montagne de 1985.
3 – Obtenir le classement des Combes des Aravis (74), du massif de la Lauzière (73) et du massif du Chenaillet (05).
4 – Déployer le projet « Une médaille d'or sur la Nature » pour une action de protection des milieux naturels à l'échelle du massif.
5 – En finir avec le modèle exclusif du ski de masse et les manifestations sportives de masse, pour une transition vers un modèle économique soutenable, le moins dépendant possible du tourisme.
6 – Générer des évolutions législatives favorables à la réduction de l'artificialisation des sols et à la préservation de la ressource en eau, notamment en réduisant l'emprise des résidences secondaires et des « lits froids ».





Fonctionnement du réseau :

- des réunions trimestrielles avec 3 réunions via zoom entre 20h et 22h,
- des ordres du jour, des comptes rendus, des documents d'information et de travail adressés par courriel aux membres du réseau.

Travaux engagés :

- JO d'hiver 2030 : mesures d'accompagnement (protection glaciers et sites, actions juridiques et de plaidoyer),
- un document de propositions sur l'immobilier en montagne,
- le bilan des SCoTS de montagne et état d'avancement,
- le bilan des actions juridiques,
- un plaidoyer sur l'acte 3 de la loi montagne.

Perspectives :

1 – Identifier des parlementaires a priori favorables à nos positions et les approcher.
2 – Identifier les projets d'aménagement le plus en amont possible.
3 – Maintenir la pression juridique sur les documents d'urbanisme, les UTN, les retenues collinaires et les grands projets immobiliers.
4 – Participer à l'élaboration des SCoT et des PLU en tant que personne morale associée.
5 – Stratégie d'action pour la protection des glaciers et des sites emblématiques.
6 – Déployer le projet « une médaille d'or pour la Nature ».

REJOINS-NOUS !

en contactant

Eric Feraille
eric.feraille@unige.ch